

(N° 7.)

Sénat de Belgique.

Projet de Loi contenant les Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'exercice 1842.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Budgets de la Dette publique et des Dotations, pour l'exercice de 1842, sont fixés :

Le Budget de la Dette publique, à la somme de trente-un millions quatre cent soixante-treize mille six cent cinquante-deux francs soixante quatorze centimes.

Le Budget des Dotations, à la somme de trois millions trois cent mille neuf cent huit francs quatre-vingt-quinze centimes, répartis conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1842.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 8 décembre 1841.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*
(Signé) FALLON, Isidore.

Les Secrétaires,
(Signés) DE RENESSE,
H. KERVYN.

**Tableau du Budget de la Dette publique et des Dotations
l'exercice 1842.**

TITRE PREMIER. — Dette publique.

CHAPITRE PREMIER.

INTÉRÊTS DE LA DETTE.

Art. 1.	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire. fr. 611,897 17		
	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,000 58 c. (cinq millions de florins) à payer en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839.	9,970,116 41	10,582,010 58
— 2.	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. % ^o , autorisé par la loi du 16 décembre 1831.	5,040,000 »	6,048,000 »
— 3.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	1,008,000 »	
	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt.		122,000 »
— 4.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. % ^o , autorisé par la loi du 18 juin 1836.	1,200,000 »	1,500,000 »
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 »	
— 5.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.		4,500 »
— 6.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 frs., à 3 p. % ^o , autorisé par la loi du 25 mai 1838.	1,525,524 »	2,034,032 »
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	508,508 »	
— 7.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.		32,000 »
— 8.	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. % ^o , autorisé par la loi du 26 juin 1840.	4,347,000	5,216,400 »
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	869,400	
— 9.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.		108,000 »
— 10.	Intérêts de l'empr. de fr. 1,481,481 48 c., à 5 p. % ^o , autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.	74,074 07	88,888 88
	Dotation de l'amortissement de cet empr.	14,814 81	
— 11.	Frais relatifs au même emprunt.		200 »
— 12.	Intérêts et frais présumés de la dette flottante, calculés sur une émission éventuelle de 10,000,000 de francs.		500,000 »
— 13.	Intérêts de la dette viagère.		5,500 »
— 14.	Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.		25,000 »
— 15.	Intérêts à payer à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835.		230,705 89
— 16.	Indemnité de reprise à payer à la Société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement.		631,375 66

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Art. 1.	}	Pensions ecclésiastiques.	450,000 »	}	3,083,000 »
		Id. civiles.	540,000 »		
		Id. civiques.	205,000 »		
		Id. militaires.	1,860,000 »		
		Id. de l'Ordre Léopold.	23,000 »		
		Arriéré de pensions de toutes natures pour les exercices clôturés.	5,000 »		
— 2.	}	Traitements d'attente (wachtgelden).	44,454 58	}	100,092 65
		Id. ou pensions supplémentaires (toelagen).	48,510 03		
		Secours annuels (jaarlyksche onderstanden).	7,128 04		
— 3.		Subvention à la caisse de retraite.			200,000 »
— 4.		Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande.			538,000 »
— 5.		Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande.			9,947 08
					3,931,039 »

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Art. 1.	}	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande.	130,000 »	}	132,000 »
		Arriéré des intérêts sur des exercices clôturés.	2,000 »		
— 2.	}	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor Public de l'État, pour garantie de gestions comptables, pour sûreté du paiement des droits de douanes et accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, etc.	180,000 »	}	384,000 »
		Arriéré des intérêts sur des exercices clôturés.	20,000 »		
— 3.		Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor Public de l'État.			50,000 »
— 4.		Intérêts et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.			20,000 »

Total du titre 1^{er}. . . . fr. **81,473,652 74**

TITRE II. — Dotations.

CHAPITRE PREMIER.

Art. uniq.	Liste civile (Mémoire).	2,751,322 75
------------	---------------------------------	---------------------

CHAPITRE II.

Art. uniq.	Sénat.	22,000 »
------------	----------------	-----------------

(4)

CHAPITRE III.

Art. uniq. Chambre des Représentants. 402,300 »

CHAPITRE IV.

COUR DES COMPTES.

Art. 1. Membres de la Cour.	43,386 20	}	125,286 20
— 2. Personnel des bureaux.	65,000 »		
— 3. Matériel et dépenses diverses.	16,900 »		
Total du Titre II. . . . fr.			<u>3,300,908 95</u>